



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

Politique de contrôle
Relations internationales

WTC III 19^{ème} étage
Boulevard Simon Bolivar, 30
B-1000 Bruxelles
Tél. 02 208 38 21
Fax 02 208 38 23

info@afsca.be
www.afsca.be

Circulaire aux exportateurs
de viandes et produits de viandes
vers la Fédération russe

Correspondant : Léonard BOSSCHAERT
Téléphone : +32 2 208 38 84
E-mail : Leonard.Bosschaert@afsca.be
Vos références : Nos références : PCCB/S4/LBT/
239018
Annexes :
Date : 13.08.2008
Objet : Résidus de coccidiostatiques dans les produits exportés vers la Fédération russe

La Commission européenne a informé les États membres d'une communication de Rosselkodnazor, l'agence alimentaire russe, en ce qui concerne les résidus pour les coccidiostatiques. Il y est confirmé qu'il n'y a pas de normes fixées dans la législation de la Fédération russe pour les résidus de coccidiostatiques, ce qui signifie dans leur contexte qu'il ne peut pas y avoir de présence de résidus. Il est donc important que les exportateurs vers la Fédération russe prêtent une attention suffisante à cette exigence dans leur système d'autocontrôle et puissent démontrer à l'agent certificateur que les produits y satisfont.

La législation et les normes de la Fédération russe sont différentes sous plusieurs aspects de la législation et des normes européennes en la matière. Il est donc impératif que les exportateurs eux-mêmes s'informent de manière permanente et approfondie pour éviter les problèmes et traduisent les exigences dans leur système HACCP, ou les imposent à leur fournisseurs.

Je voudrais également souligner que l'application correcte de la pré-notification obligatoire est de la plus haute importance et que, lorsqu'ils exportent vers les régions où la pré-notification est obligatoire, les exportateurs doivent en informer les agents certificateurs très clairement.

De plus la situation en relation avec les exportations de viande et de produits de viande vers la Fédération russe évoluera encore. Il est donc nécessaire de consulter régulièrement le recueil d'instructions disponible sur le site Internet de l'AFSCA (http://www.afsca.be/sp/export/rec_export_fr.asp#russe).

Herman Diricks
Directeur général